

Initiatives ministérielles

Par contre, il y a quelques députés du *Reform* qui sont intervenus pour dire que le Bloc québécois pouvait être un parti qui veut briser le Canada, qui voudrait se servir de la porte arrière, comme dans le cas de *Meech Lake* ou de Charlottetown pour en arriver à un autre genre de réforme. J'aimerais dire à ces gens que l'Accord de Charlottetown, ce n'est pas seulement le Québec qui l'a rejeté, c'est l'ensemble du Canada qui n'en a pas voulu. Je pense qu'ils avaient d'ailleurs raison. Ils ont jugé qu'ils devaient s'opposer à l'ensemble des gouvernements élus au Canada, qui leur proposaient quelque chose concocté en catimini et qui ne correspondait pas du tout à leurs besoins.

Dans le cas de *Meech Lake*, ce n'est pas non plus le Québec qui a fait que *Meech Lake* n'a pas été accepté. Il y avait certainement là—dedans des conditions très, très minimales pour le Québec, mais ce n'est pas nous qui l'avons fait mettre de côté nécessairement. Cela a permis, par contre, aux Québécois de prendre conscience que, finalement, notre problème n'est pas une question de tuyauterie, mais d'architecture.

• (1115)

Dans ce sens, au Canada, à l'égard de la carte électorale, qu'on prenne le temps d'y penser n'est pas une mauvaise chose parce qu'on a des décisions fondamentales à prendre sur la structure que l'ensemble du Canada aura dans l'avenir, s'il y aura deux pays, décision sur laquelle les Québécois seront appelés à se prononcer prochainement. Je pense qu'il est beaucoup plus important au départ qu'on puisse régler les questions fondamentales, comme celle justement concernant la forme de structure la plus adéquate qui correspondra à l'avenir qu'on veut se donner.

Au sujet de l'expression «briser le Canada», j'aimerais dire qu'il n'y a pas de pays éternel dans le monde. Les structures sont appelées à changer et, de la même façon que la chenille devient papillon, il y a un moyen de changer et de s'adapter aux nouvelles réalités. Aujourd'hui, on a des marchés économiques très grands; on n'a plus besoin d'avoir des frontières politiques de la même grandeur que les marchés économiques qu'on rencontre. À ce moment-là, il me paraît important qu'on se donne des structures adéquates. À cet égard, la carte électorale du Canada, on a vécu avec l'année passée, mais on peut se donner le temps de réfléchir sur la forme qu'elle devrait avoir à l'avenir pour que les décisions qui seront prises soient réfléchies pour qu'on tienne compte d'autres critères que tout simplement la répartition démographique.

Dans une région comme l'est du Québec, le projet de réforme de la carte électorale faisait disparaître un comté et en créait un autre où il y avait notamment 300 kilomètres de distance entre deux villes. Je répète ce que j'ai dit une première fois: 300 kilomètres en été et 1 000 kilomètres en hiver. Ce genre de décision—là, de recommandation d'une commission qui fait son travail par rapport à la loi actuelle était totalement inapplicable et inacceptable. On s'était préparés à intervenir face à la commission électorale pour aller donner notre argumentation pour pouvoir maintenir les comtés dans l'est du Québec. On était prêts à le faire.

Le dépôt du présent projet de loi a sûrement été tardif, parce qu'il nous place dans une drôle de situation où on doit en même temps se préparer au cas où la loi ne serait pas adoptée tout de suite ou serait retardée et pouvoir remplir notre devoir de députés parce que, comme députés du Bloc, comme on a pris l'engagement de défendre les intérêts du Québec, on le fait

présentement dans la situation actuelle, dans le régime actuel, pour être certain que si les Québécois décidaient de rester dans le Canada, ils aient les meilleurs outils possibles. Mais nous croyons qu'ils vont faire un choix différent, notamment lorsqu'on voit qu'un Parlement comme le Parlement fédéral consacre beaucoup de temps à ce genre de question—là, eh bien, on peut s'interroger pertinemment sur l'efficacité et la double représentation au Canada. Je pense qu'il y aurait d'autres questions plus fondamentales à mettre de l'avant que de discuter une journée complète sur le fait que le délai soit de 12 mois ou de 24 mois.

Nous pourrions nous poser la question à savoir si cela vaut la peine de débattre là—dessus longtemps. Il me paraît que le Parti réformiste a un examen de conscience à faire par rapport à ses amendements dans ce projet de loi quand il fait assez bizarrement l'argumentation que le Bloc québécois est un parti qui veut briser le Canada, alors que le Bloc québécois va voter dans le même sens que le gouvernement du Canada sur ce projet de loi. Donc, la question sur les orientations fondamentales n'est pas en jeu; il s'agit plutôt d'une question d'efficacité, de réalisme politique aussi et de respect des citoyens pour qu'ils aient suffisamment le temps d'influencer l'appareil politique et les commissions électorales pour que les décisions qui seront prises tiennent compte d'autres aspects que ceux qui sont purement démographiques, comme je le disais tantôt, qui sont inscrits dans la loi.

Pour conclure, je vous dirai qu'il me paraît important qu'on puisse tenir compte dans ces critères—là, par exemple, du nombre de municipalités, du nombre de MRC ou de l'étendue du territoire à couvrir, de telle façon que, lorsque la carte sera révisée, dans 24 mois, elle soit conforme à ce que les Québécois et les Canadiens veulent se donner comme carte, si, d'ici là, évidemment, les Québécois n'ont pas fait le choix de se donner eux—mêmes une structure politique beaucoup plus adéquate à leur développement.

• (1120)

J'ai confiance que c'est ce qui va se faire au cours de la prochaine année. Je pense que c'est là qu'on doit mettre toute notre énergie pour s'assurer qu'on a des structures politiques plus adéquates et non pas seulement réparer les robinets de la tuyauterie.

[Traduction]

M. Ted White (North Vancouver): Monsieur le Président, au moment où notre dollar dégringole et où nos taux d'intérêt remontent, le gouvernement libéral devrait avoir honte de ce qu'il tente de faire avec le projet de loi C-18, c'est—à—dire imposer aux électeurs canadiens la volonté de députés libéraux mécontents, qui craignent peut-être de ne pas se faire réélire et de ne pas pouvoir toucher leur très généreuse pension de retraite.

Je ne pense pas qu'ils seront réélus de toute façon. Ils devraient donc appuyer les amendements que nous avons proposés ou, mieux encore, renoncer complètement à faire adopter le projet de loi C-18.

Sans égard pour tout le temps que les commissions de délimitation des circonscriptions électorales ont déjà investi dans cette entreprise et sans égard pour les millions de dollars qui ont déjà été dépensés dans ce processus impartial, le gouvernement actuel veut nous faire adopter de force une mesure législative mal conçue et intéressée.